

Recueil des données issues du questionnaire AFPEN : mars 2025

Clotilde, Hélène, Florence, Isabelle, Monique, Christiane.

Dans le cadre d'une réflexion sur les conditions d'exercice de notre profession, l'AFPEN a proposé un questionnaire aux psychologues afin de recueillir l'avis de la profession sur certaines questions d'actualité.

Cette étude vise notamment à mieux cerner les attentes du métier quant à son organisation fonctionnelle, le positionnement vis-à-vis des questions de santé mentale, ainsi que les connaissances et perception de l'importance d'un code de déontologie réglementé, avec ou sans ordre professionnel.

Ce questionnaire a été diffusé auprès de psychologues EDA, EDO ; adhérents et non adhérents ; en activité et quelques retraités.

415 personnes se répartissant sur l'ensemble du territoire national ont répondu.

Parmi les réponses qui nous sont parvenues :

72% émanent des adhérents et 28% de non adhérents.

92 % sont EDA, 5 % EDO et 3 % de retraités.

92 % de titulaires et 8 % de contractuels.

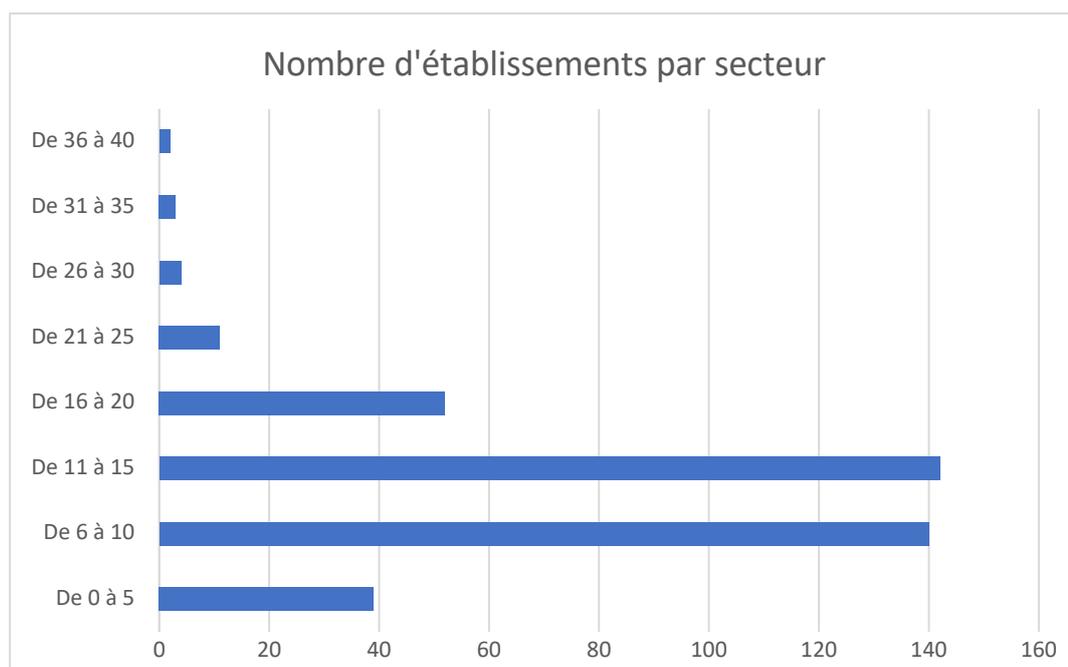
Secteur d'exercice:

La répartition des interventions des psychologues se décline :

20 % en REP ; 14 % en REP + ; 54% en urbain et 59 % en rural.

Globalement, les interventions sont équivalentes en secteurs rural et urbain.

Concernant **la taille des secteurs** :





Santé mentale :

Le psychologue : est-il acteur de la santé mentale ? :

La majorité des participants estime que le psychologue EN est un acteur de la santé mentale.

Les psychologues ont répondu majoritairement qu'ils étaient concernés et oeuvraient en faveur de la santé mentale : 93 % des réponses sont favorables (d'accord : 25 %, plutôt d'accord : 34 % et tout à fait d'accord : 34 %)

Les actions menées : se déclinent en priorité (score de réponses supérieur à 50 %) par :

Les entretiens, la passation de bilan et les actions en faveur des équipes.

Viennent ensuite (score de réponses inférieur à 50 %) : les actions de prévention, les ateliers avec les enfants, les ateliers avec les parents, autre (sans précision).

Afin d'accentuer leur rôle en faveur de la santé mentale, les psychologues souhaiteraient développer par ordre de priorité : les entretiens, les actions de prévention, les actions en faveur des équipes pédagogiques et des ateliers avec les enfants.

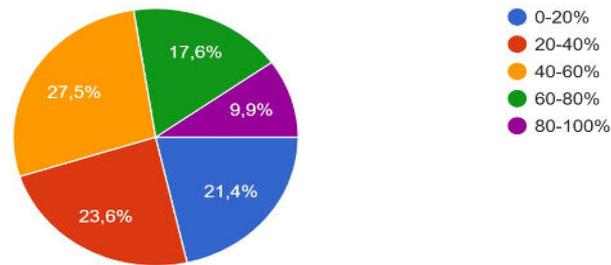
Les freins rencontrés pour la mise en œuvre des actions sont majoritairement : la charge de travail, la taille du secteur, les demandes institutionnelles et les dossiers MDPH/MDA.

Dans la catégorie « autre » apparaît le manque de formation, le manque de moyen matériel et humain, le besoin en temps d'échanges entre professionnels de l'institution et les partenaires, le manque de collaboration avec les structures.

Temps passé en faveur de la santé mentale :

Quelle place occupent vos actions en faveur de la santé mentale dans votre quotidien

415 réponses



1/3 des professionnels interrogés estime œuvrer au quotidien en faveur de la santé mentale (> 60% du temps); leur action s'inscrivant dans ce registre .

Mais environ la moitié des professionnels estime y consacrer moins de 50% de leur action.

97 % des psychologues EN pensent qu'ils ont un rôle à jouer dans la santé en général (sommeil, alimentation, exposition aux écrans).

Conclusion :

La santé mentale est un axe principal du travail du psychologue. Malgré l'engagement et le temps consacré aux actions menées, des freins persistent.

Passerelle EDA/EDO :

88% sont favorables à la possibilité de mobilité entre les 2 spécialités EDA/EDO.

Question de l'ordre des psychologues :



Dans les réponses obtenues :

Un ordre des psychologues représente :

A + de 50% des réponses : un contrôle des pratiques et une instance de contrôle des dérives.

À 50% : une reconnaissance de la profession

Entre 30 et 40% : une protection du praticien et une injonction des pratiques

Pour 20% : une instrumentalisation du code de déontologie, des sanctions par les pairs
Et < 20% : la facilitation des relations entre pairs et de meilleures conditions de travail

Création ordre vs réglementation du code de déontologie : 415 réponses

78% des psychologues interrogés pensent que la réglementation du code de déontologie est suffisante pour protéger la pratique professionnelle et protéger le public des mésusages de la psychologie.

Par ailleurs, quand on interroge la profession sur la création ou non d'un ordre, les avis sont partagés : 28% sont favorables à la création d'un ordre, 34 % sont contre et 38% sans avis.

Réglementation du code de déontologie : 402 réponses

69% sont favorables à la réglementation de la profession par le code de déontologie, 3 % sont contre et 28% sont sans avis

Conclusion :

La représentation d'un ordre fait apparaître majoritairement la question du contrôle mais aussi une reconnaissance de la profession. Il ne ressort pas de position dominante quant à la création d'un ordre. La réglementation du code de déontologie est suffisante selon les résultats de cette enquête.

Représentation des psychologues EN dans l'institution :

95 % des participants estiment que le psychologue n'est pas assez représenté dans l'institution.

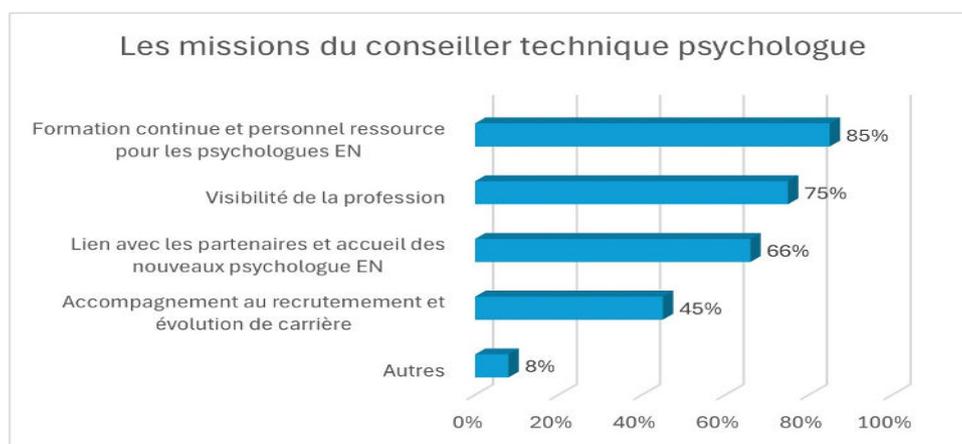
94 % répondent que le psychologue n'est pas assez représenté au niveau ministériel

90% répondent que le psychologue n'est pas assez représenté au niveau académique

86,5 % répondent que le psychologue n'est pas assez représenté au niveau départemental

Conclusion : Plus on se rapproche du terrain, mieux le psychologue est représenté mais demeure très peu visible.

Question du conseiller technique :



Ses missions pourraient concerner les domaines suivants :

85% évoquent la formation continue et souhaitent qu'il soit un personnel ressource pour les psychologues EN

75% souhaitent qu'il œuvre pour la visibilité de la profession

66% souhaitent qu'il accueille les nouveaux psychologues EN et qu'il renforce les liens avec les

partenaires.

45% pensent qu'il peut jouer un rôle dans l'accompagnement au recrutement et à l'évolution de carrière.

8% pensent à d'autres missions sans précision

Quel type de professionnel sur le poste ?

Pour 92% souhaitent un EDA

64% un EDO

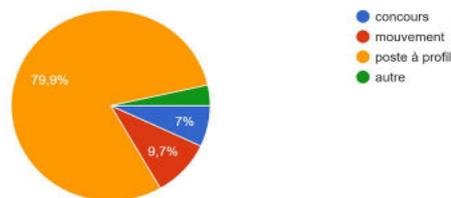
3% pensent un IEN

7% autres sans précision

(Plusieurs modèles pouvaient être cochés)

Mode de recrutement :

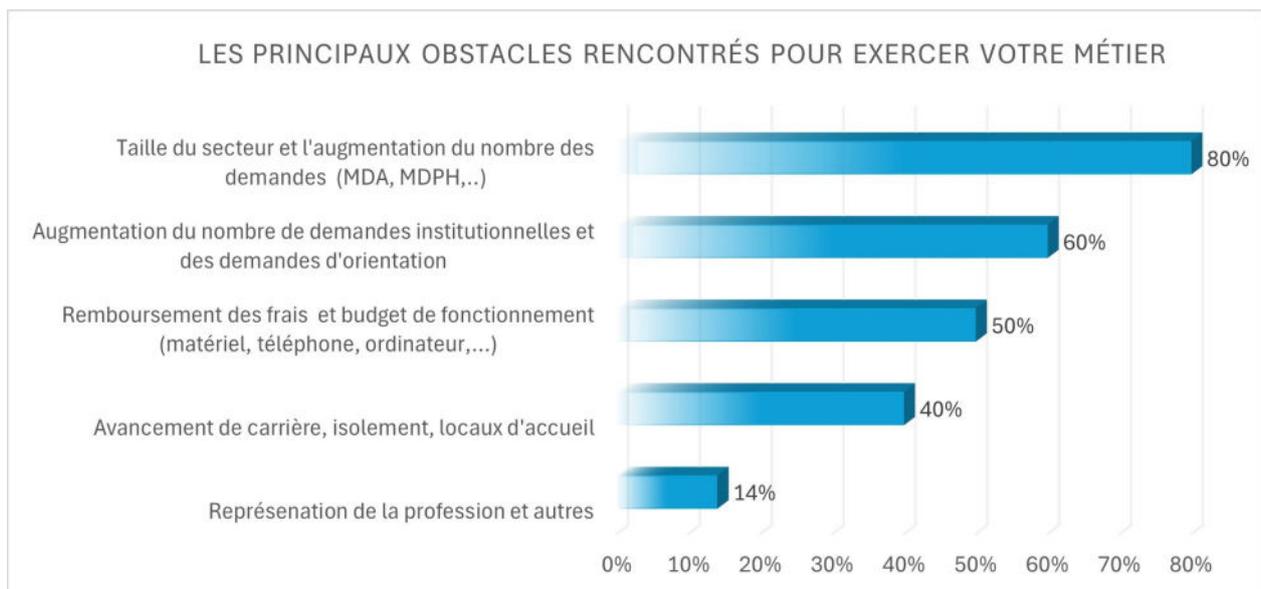
Quel mode de recrutement serait envisagé ?
402 réponses



La majorité souhaite un recrutement sur poste à profil.

Conditions de travail :

80% des psychologues pensent que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées.



Nous vous remercions pour vos réponses.

L'état des résultats vous est communiqué.

Une analyse fera suite.